



- Légende**
- UA** Zones UA : 555 anciens d'écarts
  - UAa** Secteur UAa : secteur de la zone urbaine UA soumis à règles de cohabitation
  - UB** Zones UB : extensions urbaines
  - UBc** Secteur UBc : secteur de la zone urbaine UB soumis à règles de cohabitation
  - UC** Zones UC : zones urbaines moins denses
  - UE** Zone UE : zone urbaine regroupée liée à l'équipement
  - UEc** Secteur UEc : secteur de la zone urbaine UE soumis à règles de cohabitation
  - UY** Zone UY : zone d'activités commerciales
  - UYc** Zone UYc : zone d'activités industrielles et artisanales
  - YAU** Zones YAU : zones à urbaniser en priorité dans le cadre de la zone urbaine : YAUa, YAUb et YAUc
  - YAUa** Zones YAUa : zone à urbaniser à vocation d'équipement associatif
  - A** Zone A : zone agricole
  - Ac** Secteur Ac : secteur de la zone agricole soumis à règles de cohabitation
  - Ah** Secteur Ah : secteur de gestion des habitats de la zone agricole
  - N** Zone N : zone naturelle
  - Nc** Secteur Nc : secteur de la zone naturelle soumis à règles de cohabitation
  - Np** Secteur Np : secteur protégé de la zone naturelle par arrêté préfectoral 2006
  - Nr** Secteur Nr : secteur de gestion des habitats de la zone naturelle en perspective de remplissage des dents creuses
  - EB** Espaces boisés classés
  - EP** Emplacements réservés pour usage public, installation d'intérêt général, espace vert, voie d'équipement public à venir, ou voie publique à créer
  - 1** Numéros d'opération
  - 2** Périmètres des centres soulevés
  - 3** Report de la zone inondable qui renvoie au Plan de Prévention des Inondations (PPRI) et à son règlement annexé au présent PLU
  - 4** Zone de protection d'éléments naturels ou culturels classés par arrêté préfectoral
  - 5** Eléments à protéger au titre de l'article L123-5-7 du Code de l'Urbanisme
  - 6** Eléments à protéger (pays, arbres...)
  - 7** Mur de pierres sèches à préserver

**Liste des emplacements réservés**

N° des opérations	Désignation des opérations	Bénéficiaires	Surfaces approximatives
1	Élargissement et aménagement de la VD n°8 chemin de Couze	Commune	1182 m <sup>2</sup>
2	Création d'une aire de voirie station de stationnement de la zone YAUa du Lotoury au sud de l'axe de réajustement de la rue des Quatre Dames	Commune	293 m <sup>2</sup>
3	Élargissement et aménagement du Chemin de Lagrange pour permettre le passage du réseau rural	Commune	835 m <sup>2</sup>
4	Aménagement du carrefour entre la RD164 et la VC de Sissans	Commune	560 m <sup>2</sup>
5	Déplacement de la RD103 depuis Domerc jusqu'à la limite avec Saint-Caprais	Département	3658 m <sup>2</sup>
6	Aménagement du carrefour entre la RD14 et la VC n°3 chemin de Fontbonne	Commune	200 m <sup>2</sup>
7	Aménagement du carrefour entre la RD161 et le chemin de Négrat au lieu dit "Négrat"	Commune	871 m <sup>2</sup>
8	Élargissement et aménagement de la RD141	Commune	500 m <sup>2</sup>
9	Élargissement et sécurisation de la RD141 au lieu dit "Négrat"	Commune	841 m <sup>2</sup>
10	Élargissement de l'ancien de Pasquier	Commune	1258 m <sup>2</sup>
11	Élargissement de l'ancien de Castel à Dumareix	Commune	833 m <sup>2</sup>
12	Élargissement et sécurisation de la RD16	Département	5732 m <sup>2</sup>
13	Création d'un nouveau cimetière et de son stationnement	Commune	850 m <sup>2</sup>
14	Élargissement et aménagement du Chemin des Métais	Commune	369 m <sup>2</sup>
15	Création d'une nouvelle voie de circulation entre la RD10 et la RD 14 à Brébeuc	Département	3640 m <sup>2</sup>
16	Aménagement et sécurisation du carrefour entre la RD10 et le chemin de Cabane	Département	1512 m <sup>2</sup>
17	Aménagement du carrefour entre la RD14 et le chemin du Bourg-Péssas	Commune	430 m <sup>2</sup>
18	Aménagement d'une pompe de relèvement pour une station d'épuration chemin de Négrat au lieu dit le port sur la Zéouze	Commune	892 m <sup>2</sup>
19	Élargissement de l'ancien de Mugron à Meynac	Commune	850 m <sup>2</sup>

**COMMUNE DE  
CAMBLANES ET MEYNAC**

**DECLARATION DE PROJET ET MISE EN  
COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**4,3 PLAN DE ZONAGE  
(Planche Partie Est)**  
Echelle : 1:25 000es

CAMPLANES ET MEYNAC

ETIQUETTE PUBLIQUE  
du 15/10/2018 au 16/11/2018

PLU APPROUVE par délibération du Conseil Municipal le 24 Juin 2013  
Vu pour être annexé à la  
délibération du 28.01.2019

Architectes D.P.L.G.  
Urbanistes D.E.S.S.  
Paysagistes D.P.L.G.

38 rue de Bédou  
33 300 BORDEAUX  
Tel. 05 56 29 10 70  
Email : contact@urbanisme-plg.fr

**Le Maire,  
Jean Philippe GUILLEMOT**